

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD67 Commune de Saint-Souplet

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Entre le mercredi 21 et le lundi 26 avril 2021 et pour une durée de 2 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département effectuera des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée, sur la RD67, rue de la Haie Méneresse, Grand' rue et rue du Cateau, sur la commune de Saint-Souplet.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la chaussée et d'améliorer le confort pour les usagers et les riverains.

Organisation des travaux

La RD67 (rue de la Haie-Menneresse et Grand Rue) sera fermée à la circulation sur le territoire de la commune de Saint-Souplet. Une déviation sera mise en place :

Dans le sens Saint-Benin vers Saint-Souplet et la Haie Menneresse (limite Département de l'Aisne) et inversement via la RD77 (Département Aisne) en direction de Vaux-Andigny puis, la RD76 (rue du Maquis de Mazinghien) en direction de Saint-Martin-Rivière via Molain et enfin la RD267 (rue de Saint-Crépin) jusqu'au carrefour de la RD67 où se situera la fin de la déviation et inversement.

Dans le sens Honnechy vers Saint-Souplet, la RD115 (rue Le vent de Bise) par la RD21 (route du Cateau) puis la RD267 jusqu'à Saint-Benin et poursuivre jusqu'à l'intersection avec la RD67 (rue Pasteur) jusqu'à Saint-Souplet et inversement.

Dans le sens Mazinghien vers Saint-Benin via la RD115 puis à l'intersection, suivre la RD267 (rue Saint-Crepin) en direction de Saint-Benin et inversement.

L'accès des riverains et des piétons sera maintenu. Pas de commerces dans la zone des travaux.

Montant des travaux : 80 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 14 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.